Réf. Farde e-Assemblées : 2686587

N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

**Objet :** Contrat École "De Mot-Couvreur".- Appel à projets "L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations".- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat École du 16 mai 2019 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'Ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat École ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 7 décembre 2021 informant la Ville de Bruxelles de la sélection de la candidature "De Mot-Couvreur" pour la 3e série de Contrats Écoles (2022-2026) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 approuvant le programme du Contrat École "De Mot-Couvreur" et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 2.250.000,00 EUR au titre de projets d'investissement et d'actions ;

Considérant que l'action initialement intitulée "Un quartier en chantier" visait à sensibiliser les élèves de l'Institut De Mot-Couvreur aux transformations urbaines prévues autour de leur école, notamment le réaménagement de la place du Nouveau Marché aux Grains et la reconfiguration du site du Rempart des Moines ;

Considérant qu'en raison du décalage du calendrier de ces chantiers par rapport au timing du Contrat École, et avec l'accord de perspective.brussels, il a été décidé de réorienter l'action et de l'intituler désormais "L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations" ;

Considérant que cette action vise à mettre en valeur le patrimoine de l'Institut De Mot-Couvreur et de son quartier, à faire découvrir leur histoire et les dynamiques actuelles, et à renforcer les liens entre l'école, ses usagers et son environnement urbain ;
Qu'entre février et décembre 2026, le(s) porteur(s) de projet mettra(ont) en œuvre un programme d'activités comprenant notamment des visites guidées, des balades urbaines, des visites pédagogiques du chantier de rénovation de la salle de théâtre/sport et la réalisation de supports de communication avec des acteurs culturels ou associatifs du quartier ;

Considérant que l'action sera menée jusqu'à la fin de l'année 2026 par le(s) lauréat(s) d'un appel à projets doté d'un budget de 36.000,00 EUR ;

Considérant que, préalablement au lancement de cet appel à projets, il y a lieu d'en approuver le règlement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article unique : Le règlement de l'appel à projets "L'école et son quartier : entre patrimoine et transformations", organisé dans le cadre du Contrat École "De Mot-Couvreur", est adopté.

Annexes :

- Fiche-projet (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Règlement de l'appel à projets (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)